



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 17 juin 2024 A 20 HEURES 30

Délibération n° 2024 06 17 -06- SCOLAIRE – Création d'un comité consultatif Projet éducatif du territoire

Nombre de conseillers		Date de la convocation : 08/06/2024
En exercice :	<b>33</b>	
Présents :	<b>25</b>	Affichage de la convocation : 11/06/2024
Pouvoirs :	<b>06</b>	
Votants :	<b>31</b>	Affichage du compte rendu : 21/06/2024
<b>Présents :</b> Daniel JULLIEN, Daniel MALOSSE, Béatrice DUMORTIER, Gérard DUPLAT, Anne LANSON PEYRE FABREGUES, Henri COQUARD, Geneviève HECTOR, Philippe LARGE, Danielle CHARVOLIN, Olivier DEROZARD, Yolar CHAREYRE, Chantal ROCHE, Jean-Pierre NEMOZ, Safi BOUKACEM, Fatima FERNI, Isabelle VIDAL, Stéphane GILLET, Ré GILLET, Véronique DUMAS, Aline DURAND, Roland BADOIL, Sylvère MATHIEU, Ghislaine FROMM, Yohann DUM Sylvain BARCET.		
<b>Absents ayant remis pouvoir :</b>		
Mme Brigitte REGIS MOREAU donne pouvoir à M Roland BADOIL Mme Sylvie RAZY donne pouvoir à M Philippe LARGE M Joao DA ROCHA donne pouvoir à M Jean-Pierre NEMOZ Mme Sandrine ARNAUD donne pouvoir à M Daniel JULLIEN M Edouard WILLEMIN donne pouvoir à Mme Fatima FERNI M Gerbert RAMBAUD donne pouvoir à Mme Isabelle VIDAL		
<b>Absents ou excusés :</b>		
Mme Chantal BERTHILLON M Christian NEUVILLE		

M Sylvain BARCET est élu secrétaire de séance (article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales).

La commune a décidé de créer un accueil de loisirs sans hébergement dans le cadre d'un projet éducatif de territoire à compter de la rentrée 2024.

La réussite de ce projet implique le travail en commun de tous les acteurs de l'école. Monsieur le Maire rappelle que selon l'article L. 2143-2 du Code général des collectivités territoriales,

*« le conseil municipal peut créer des comités consultatifs sur tout problème d'intérêt communal concernant tout ou partie du territoire de la commune. Ces comités comprennent des personnes qui peuvent ne pas appartenir au conseil, notamment des représentants des associations locales. Sur proposition du maire, il en fixe la composition pour une durée qui ne peut excéder celle du mandat municipal en cours. Chaque comité est présidé par un membre du conseil municipal, désigné par le maire. »*

Aussi, il est proposé la création d'un comité consultatif dont la composition est fixée comme suit :

Représentants de la commune	Partenaires
Maire	Inspecteur d'éducation
Adjointe à la politique éducative	Directrices de l'école publique/ privée
Membres de la commission scolaire	1 enseignant de classe élémentaire
Conseiller municipal intéressé par la question	1 enseignant de classe maternelle
Directrice générale des services	1 représentant de la CAF
Responsable périscolaire	1 représentant de jeunesse et sports
	1 représentant de la CCVL
	1 représentant du département (PMI)

Représentants de la commune	Partenaires
	2 représentants des parents d'élèves élémentaires 1 représentant des parents d'élèves maternelles 1 représentant des parents de Saint Laurent de Vaux
	1 représentant de la MJC 1 représentant de l'USOL 1 représentant de l'école de musique

Le comité de pilotage a pour fonction de co-construire le plan mercredi (fonctionnement, tarifs, animations, évaluation).

Il est consulté pour avis au moins 2 fois par an.

Il est convoqué par courriel au moins 5 jours calendaires avant sa réunion.

Vu le code général des collectivités territoriales,

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, Après un vote à main levée,  
Dont le résultat est le suivant :**

**31 suffrages exprimés : 31 voix Pour  
UNANIMITÉ des suffrages exprimés**

- CRÉE** un comité consultatif projet éducatif de territoire dans les conditions précédemment exposées
- DÉCIDE** de ne pas procéder au scrutin secret, après appel à candidatures et procède à l'élection à main levée en conformité avec les dispositions du code
- DÉSIGNE** les membres élus au sein des comités comme suit :

Maire	Daniel JULLIEN
Adjointe à la politique éducative locale	Béatrice DUMORTIER
Membre de la commission des affaires scolaires	Sandrine ARNAUD
Membre de la commission des affaires scolaires	Sylvain BARCET
Membre de la commission des affaires scolaires	Joao DA ROCHA
Membre de la commission des affaires scolaires	Ghislaine FROMM
Membre de la commission des affaires scolaires	Edouard WILLEMIN
Membre de la commission des affaires scolaires	Stéphane GILLET
Conseiller ou conseillère municipale	Aline DURAND

**DIT** que le comité consultatif rythmes scolaires est supprimé.

Rendue exécutoire compte tenu  
de la transmission en Préfecture le

22.06.24  
et de la publication en mairie le

22.06.24  
Le secrétaire  
Sylvain BARCET

Pour copie certifiée conforme

Au registre des délibérations

Le Maire  
Daniel JULLIEN



# Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Délibération n° 2024 06 17 06- SCOLAIRE- Création d'un comité consultatif Projet Educatif du Territoire

Date de décision: 17/06/2024

Date de réception de l'accusé 22/06/2024

de réception :

Numéro de l'acte : 2024061706\_06

Identifiant unique de l'acte : 069-200047785-20240617-2024061706\_06-DE

Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 5 .3 .2

- Institutions et vie politique
- Designation de représentants
- Autres

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

Nom du fichier : delib 6.pdf ( 99\_DE-069-200047785-20240617-2024061706\_06-DE-1-1\_1.pdf )

Annexe : 06 - SCOLAIRE - PEDT 2024-2027.pdf ( 21\_DO-069-200047785-20240617-2024061706\_06-DE-1-1\_2.pdf )  
PEDT